CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 01 décembre 2023

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 01 décembre 2023 à 19:00 à la salle communautaire à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron M. Alexandre Dufour Mme Camille Sasseville Mme Véronique Belley M. Dany Labrecque

Absent: M. Alain Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2023-12-143

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2023-12-144

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), que M. Alexandre Dufour dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÉSOLUTION 2023-12-145

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2023

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 06 novembre 2023, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2023-12-146

OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant Opération Nez Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies aident à financer le service de raccompagnement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100\$ à Opération Nez Rouge pour l'année 2023.

RÉSOLUTION 2023-12-147

DÉJEUNE-DON

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant l'achat de carte pour le Déjeune-Don qui aura lieu à la Polyvalente Jean Dolbeau, le vendredi, 08 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les profits faits au Déjeune-Don seront dédiés exclusivement au fond d'aide à l'école;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achètent 10 cartes au coût de 10\$/chacune.

RÉSOLUTION 2023-12-148

ST-VINCENT-DE-PAUL DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été demandée à la municipalité concernant l'organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies permettront d'aider les familles en situation difficile, de passer un réveillon avec une table bien garnie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité décident de verser un montant de 250.00\$ à la St-Vincent de Paul de St-Eugène-d'Argentenay pour qu'ils viennent en aide aux familles de notre milieu qui en ont de besoin.

RÉSOLUTION 2023-12-149

CALACS ENTRE ELLES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une demande d'aide financière provenant du CALACS Entre Elles;

ATTENDU QUE les fonds recueillis permettront d'acquérir des outils d'intervention afin de travailler la colère avec les femmes et adolescentes qui subissent des agressions sexuelles;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 100.00\$.

RÉSOLUTION 2023-12-150

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de novembre 2023, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 347 388.67\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de novembre 2023, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 347 388.67\$.

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2023

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	336 169.91 \$

SALAIRES PAYÉS DE NOVEMBRE 2023

Salaires	Montant
Total des salaires	11 218.76 \$

RÉSOLUTION 2023-12-151

ADOPTION DU RÈGLEMENT 219-2023 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 06 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 219-2023 soit et est adopté tel que rédigé et lu pour valoir comme si ce règlement était ici tout au long et mot à mot reproduit.

RÉSOLUTION 2023-12-152

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue d'une séance régulière du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront à la salle communautaire et qui débuteront à 19h00;

Lundi, 15 janvier	Lundi, 06 mai	Vendredi, 04 octobre
Lundi, 06 février	Vendredi, 07 juin	Lundi, 04 novembre
Vendredi, 08 mars	Lundi, 08 juillet	Lundi, 02 décembre
Lundi, 08 avril	Lundi, 09 septembre	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

RÉSOLUTION 2023-12-153

ENTÉRINER LA RÉSOLUTION 2023-11-140 CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la résolution N° 2023-11-140 dans le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 06 novembre 2023 et des détails qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

D'entériner la résolution N° 2023-11-140.

RÉSOLUTION 2023-12-154

<u>SUJET REPORTÉ- ADOPTION DU RÈGLEMENT N°221-2023 SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION</u>

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le sujet soit reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2023-12-55

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h25.

Gilles Dufour Karine Ouellet

Maire Directrice générale / greffière-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	Nº DE RÉSOLUTION
Mme Camille Sasseville	2023-12-143
M. Alexandre Dufour	2023-12-144
Mme Véronique Belley	2023-12-145
M. Dario Perron	2023-12-146
M. Dany Labrecque	2023-12-147
M. Dario Perron	2023-12-148
M. Alexandre Dufour	2023-12-149
M. Alexandre Dufour	2023-12-150
M. Dario Perron	2023-12-151
M. Alexandre Dufour	2023-12-152
Mme Véronique Belley	2023-12-153
M. Dany Labrecque	2023-12-154
Mme Camille Sasseville	2023-12-155